bourg, et, pendant vingt ans, administrateur des Messageries générales. Il a publié divers écrits relatifs aux chemins de fer, entre autres : *Système de voitures pour chemins de fer de toute courbure* (1838).

ARNSBERG. V. ARENSBERG.

ARNSTADT, ville d'Allemagne, dans la Saxe prussienne, à 4 kil. d'Erfurt; 6,000 hab. Château des princes de Schwarzburg; ruines de l'ancien château fort de Kafernburg. Cette ville fait partie de la principauté de Schwarzburg-Sondershausen.

ARNSWALDE, ville de Prusse, province de Brandebourg, chef-lieu du cercle de son nom, à 125 kilom. N.-E. de Francfort; 4,500 hab. Fabriques de draps et de chapeaux; distilleries; belle église avec sonnerie remarquable.

ARNTZÉNIUS, nom d'une famille hollandaise célèbre dans l'histoire des lettres et de la jurisprudence. Les membres les plus connus sont les suivants : Jean ARNTZENIUS, né à Wesel en 1702, mort en 1759. Il professa l'éloquence et l'histoire à Nimègue et à Franeker. Il a donné de bonnes éditions d'Aurelius Victor et du *Panégyrique* de Pline, des dissertations philologiques, des discours, des poëmes latins, etc. ‖ Othon ARNTZÉNIUS, frère du précédent, né à Arnheim en 1703, mort en 1763. Il a professé les belles-lettres à Utrecht, à Delft et à Amsterdam. On lui doit une bonne édition annotée des *Distiques* de Caton, et divers autres travaux. ‖ Jean-Henri ARNTZÉNIUS, fils de Jean, né à Nimègue en 1734, mort en 1797. Il a occupé les chaires de droit de Groningue et d'Utrecht, et a laissé de nombreux ouvrages de jurisprudence et de philologie.

ARNU (Nicolas), dominicain, théologien, né à Nérancourt, près de Verdun, en 1629, mort en 1692. Il a professé la théologie et la métaphysique avec beaucoup d'éclat à Tarragone, à Perpignan et à Padoue. Il était regardé comme un des grands théologiens de son siècle. Quelques-uns de ses ouvrages seulement ont été publiés : *Commentaire sur la Somme de saint Thomas; Sur la ligue entre l'empereur et le roi de Pologne contre les Turcs*, etc.

ARNULF ou **ARNOUL**, évêque d'Orléans en 986; couronna Robert, fils de Hugues Capet; rebâtit la cathédrale d'Orléans, détruite par un incendie, et présida plusieurs conciles. Il a laissé quelques écrits qui, pour la plupart, sont restés inédits.

ARNULF, archevêque de Reims, était fils naturel du roi Lothaire, et fut élevé au siége de Reims en 988. Il se prononça contre Hugues Capet, qui le fit déposer en 991 et emprisonner à Orléans. Arnulf ne recouvra la liberté et son archevêché qu'après la mort du chef de la troisième race.

ARNULFI (Claude), peintre français, né à Aix en 1697, mort dans la même ville en 1786. Il étudia dans sa jeunesse à Rome, sous Benedetto Luti, dont il fut un des meilleurs élèves. De retour dans son pays, il s'appliqua avec succès à la peinture de portraits, dont il fit sa spécialité. Cousin et Vanloo ont gravé d'après lui plusieurs portraits de notabilités provençales. Les galeries historiques de Versailles possèdent le portrait qu'il fit en 1750, de Chicogneau, premier médecin du roi : c'est un morceau d'une exécution large et facile. Arnulfi fut un des premiers professeurs de l'école de dessin établie à Aix en 1766, par ordre du duc de Villars. Ses élèves les plus distingués furent Pierre Peyron et Gibelin.

ARNUPHIS, magicien d'Egypte. Suivant Dion Cassius, ce fut lui qui fit tomber cette pluie miraculeuse qui sauva Marc-Aurèle et son armée.

ARNUS, fameux devin grec, fut tué à Naupacte par Hippotès, petit-fils d'Hercule. Apollon vengea sa mort en frappant les Doriens d'une peste, et ne se laissa fléchir que par l'institution de jeux funèbres (*arnées*) en l'honneur d'Arnus.

ARNWAY (John), théologien anglais, né en 1601, mort en 1653. Son dévouement au parti de Charles Ier lui attira des persécutions qui l'obligèrent à s'expatrier. Il a laissé, entre autres écrits : *The Tablet, or Moderation of Charles the first, the martyr*, 1661.

AROAN ou **ARAOAN**, nom d'un puits et d'une oasis du grand désert de Sahara, situés à 240 kilm. N.-O. de Tombouctou, sur la route que suivent les caravanes du Maroc pour l'Afrique centrale.

AROBA ou **ARROBA** s. f. Mesure de capacité pour les liquides, en usage en Espagne et en Portugal, et dont la contenance varie de 10 à 16 litres, suivant les pays : *En général l'*AROBA *de vin égale* 16 *litres* 137, *et l'*AROBA *d'huile* 12 *litres* 564. ‖ Nom donné à différents poids usités en Espagne, en Portugal, au Brésil et dans quelques colonies: valeur de 12 à 15 kilogr.

AROCAT s. m. (a-ro-ka). Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des lygées.

AROÉRIS, **AROUÈRE**, **HAROÉRI**, **HORUS** ou **ORUS**, dieu égyptien qui paraît être le même que l'Apollon des Grecs. Il était fils d'Osiris et d'Isis et avait été conçu dans le sein même de sa grand-mère Rhéa. Il naquit en même temps que son père et sa mère. Osiris ayant été assassiné par son frère Typhon ou Set, qui régnait tyranniquement sur l'Egypte, Horus s'arma pour venger la mort de son père, réunit autour de lui les amis de la victime, marcha contre l'assassin, le vainquit, le tua de sa propre main et monta lui-même sur le trône. Mais les Titans, partisans de Typhon, le combattirent et le tuèrent à son tour. Avec lui finirent les dynasties célestes qui avaient régné sur la terre. Isis, très-versée dans les secrets de la médecine et de la magie, retrouva le corps de son fils et le rendit à la vie. Elle le dota alors du don de l'immortalité, l'instruisit dans sa propre science et lui donna ainsi le moyen de rendre aux hommes d'immenses services. C'est sous le nom d'Aroéris que les Egyptiens adoraient le soleil. Ils lui avaient consacré plusieurs temples, notamment l'un des fameux temples contigus de la ville d'Ombos. Ils lui donnaient, sur leurs monuments, la figure d'un épervier ou d'un homme à tête d'épervier, ou quelquefois d'un enfant emmailloté portant un bâton terminé par la tête de l'oiseau sacré. Quelques savants ont cru qu'Aroéris était le même qu'Harpocrate.

AROÏDÉ, ÉE adj. (a-ro-i-dé — du gr. *aron*, arum; *eidos*, ressemblance). Bot. Qui ressemble à l'arum.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre arum : *Les* AROÏDÉES *sont des plantes vivaces.* (A. Richard.) ‖ On donne aussi à cette famille le nom d'ARACÉES.

— **Encycl.** Les *aroïdées* ou *aracées* sont des plantes vivaces, à rhizome généralement épais, tubéreux et charnu, à tige dressée, sarmenteuse ou nulle. Les feuilles, de forme variable, sont souvent cordiformes ou hastées, glabres, luisantes, à nervures ramifiées; les fleurs, unisexuées, sont disposées en spadice sur un axe allongé, les mâles au sommet, les femelles à la base; le tout est enveloppé dans une spathe ou grande bractée ordinairement colorée et pétaloïde. Elles sont généralement dépourvues de périanthe. Les mâles se composent d'un certain nombre d'étamines à filets courts; les femelles ont un ovaire libre, presque toujours à une seule loge pluriovulée, surmonté d'un style de longueur variable, terminé par un stigmate simple et papilleux. Le fruit est une baie, plus rarement une capsule, ordinairement à une seule loge, renfermant plusieurs graines. Les plantes de cette famille habitent généralement les lieux humides ou marécageux, et les bois très-ombragés. Elles abondent surtout entre les tropiques; un très-petit nombre d'espèces s'avance jusque près du cercle polaire arctique. La plupart des *aroïdées* ont des rhizomes riches en fécule, ce qui les rend propres à l'alimentation. Mais cette fécule est mélangée d'un principe âcre, vésicant et même vénéneux, dont on doit la débarrasser par la cuisson, la torréfaction ou la pression. Plusieurs espèces sont, pour ce motif, employées en médecine; mais ce sont des médicaments énergiques, drastiques, dont l'usage exige beaucoup de prudence. Il en est même qui constituent des poisons violents. Les *aroïdées* présentent au plus haut degré ce curieux phénomène observé dans certaines plantes, de développer, au moment de la fécondation, une chaleur assez forte. La bizarrerie et souvent la beauté de leur inflorescence et l'éclat de leur feuillage ont fait rechercher un assez grand nombre d'espèces pour l'ornement des jardins et des serres. On divise les *aroïdées* en plusieurs tribus, dont nous citerons les genres principaux : 1° *ambrosiniées* (ambrosinie); 2° *dracunculinées* (arum, biarum, arisème, arisarum, dracunculus); 3° *caladiées* (colocasie, caladium, philodendron); 4° *anaporées* (spathicarpe, aglaonème); 5° *callacées* (calla); 6° *orontiacées* (pothos, dracontium, orontium); 7° *acorées* (acorus). V. la plupart des noms cités dans cet article.

Aroldo, opéra italien en quatre actes, poëme de Piave, musique de Giuseppe Verdi, représenté pour l'ouverture solennelle du nouveau théâtre de Rimini, pendant l'été de 1857. Les morceaux principaux de cet ouvrage sont le chœur du premier acte, *Tocchiamo!* la scène et la cavatine du ténor, *Sotto il sol;* l'air de baryton, *Mina pensai*, et la prière sans accompagnement pour ténor baryton, et le chœur, *Angiol di Dio*. Le rôle d'Aroldo a été créé par Pancani.

AROLSEN, ville principale de la principauté de Waldeck, en Allemagne, au S.-O. du Hanovre; 2,500 hab. Beau château, résidence du prince.

AROMADENDRON s. m. (a-ro-ma-daindron — du gr. *aroma*, parfum; *dendron*, arbre). Bot. Arbre de Java, fournissant un beau bois de construction; syn. d'*eucalypte : L'écorce de l'*AROMADENDRON *est aromatique et employée comme stomachique.*

AROMAL, ALE adj. (a-rô-mall — rad. *arome*). Néol. Qui se rapporte aux aromes, qui provient des aromes. ‖ Mot créé par Ch. Fourier, et souvent employé dans les ouvrages de ses disciples : *En rang* AROMAL, *notre petit globe est l'égal de l'énorme Jupiter.* (Ch. Fourier.) *Le soleil, quoique fort actif en fonctions lumineuses, est entravé en fonctions* AROMALES. (Ch. Fourier.) *La puissance* AROMALE *des planètes ne dépend nullement de leur masse, mais bien du titre de leurs aromes.* (Toussenel.)

— *Mouvement aromal*, Nom donné par Ch. Fourier au système de distribution des aromes connus ou inconnus qui, suivant le fondateur de l'école phalanstérienne, régissent les relations des astres et fournissent les germes des espèces créées.

— **Encycl.** D'après Fourier, le mouvement universel se compose de cinq branches de mouvement : *branche matérielle*, ou système des lois selon lesquelles Dieu a réglé le mouvement de la matière; *branche aromale*, ou système de distribution des aromes qui opèrent activement et passivement sur les créatures animales, végétales et minérales; *branche organique*, ou système des lois selon lesquelles Dieu distribue les formes, propriétés, couleurs, saveurs, etc., à toutes les substances créées ou à créer dans les différents globes; *branche animale* ou *instinctuelle*, ou système des lois selon lesquelles se distribuent les passions et instincts à tous les êtres de création passée, présente et future, dans les divers globes; enfin, *branche sociale ou passionnelle*, système des lois selon lesquelles Dieu a réglé l'ordonnance et la succession des divers mécanismes sociaux dans tous les globes. Dans son premier ouvrage (*Théorie des quatre mouvements*), Fourier ne distinguait que quatre branches de mouvement : le mouvement social, le mouvement animal, le mouvement organique et le mouvement matériel. Ce n'est que plus tard qu'il y ajouta le mouvement *aromal*. « Une étrange lacune dans nos sciences, lisons-nous dans la *Théorie de l'Unité universelle*, est qu'on soupçonne à peine l'existence du mouvement *aromal;* jamais cette branche de mouvement n'a été l'objet d'aucune recherche. Et cependant elle joue un rôle supérieur dans l'harmonie de l'univers matériel, harmonie que la mécanique *aromale* permet seule d'expliquer. Faute de connaissances en cette matière, nos physiciens et nos astronomes ne nous diront jamais la règle de répartition des satellites, la règle des emplacements ou postes assignés aux planètes, etc. Leurs lumières sont bornées à l'analyse des *effets* (ils n'ont point abordé la recherche des *causes*) dans une des cinq branches du mouvement, la moins importante, la matérielle, c'est-à-dire qu'ils ont fait un *dixième du chemin en étude de la nature et du système de l'univers.* »

Quelle lumière Fourier, plus heureux, nous apporte-t-il sur ce mouvement *aromal*, d'abord oublié ou négligé par lui? Il *révèle* que toute création est la manifestation de la puissance génératrice d'une planète qui tend à parfaire son mobilier animal, végétal ou minéral, conformément aux lois de la série; que cette puissance génératrice des planètes est due aux aromes masculins et féminins dont elles sont pourvues; que les planètes sont androgynes, c'est-à-dire qu'elles ont la faculté de créer par la simple fusion de leurs aromes; qu'en général la fécondation des germes contenus dans leur sein s'opère par échange et communication d'aromes avec les autres planètes; que le cheval, le lis, la tulipe, le marronnier d'Inde, la poire, le blé sarrazin et le cuivre, proviennent des aromes de Saturne, planète *cardinale d'ambition;* la vache, la pomme, le narcisse et la jonquille, des aromes de Jupiter, *cardinale de familisme;* l'iris, la tubéreuse, l'œillet, l'hortensia, l'abricot, la prune, le saphir, le cygne, la tourterelle, le ramier, des aromes de Herschell, *cardinale d'amour;* la violette, le jasmin, le réséda, la vigne, les fruits rouges, le chien, des aromes de la terre, *cardinale d'amitié;* l'éléphant, le paon, l'or et le diamant, des aromes du soleil, *foyer de notre système sidéral.*

Toute cette cosmogonie fouriériste, ces aromes, cette vie et cette puissance génératrice des astres, ces rapports d'analogie entre les planètes, les fleurs, les animaux et les passions humaines, présentent un contraste bizarre et curieux avec la sévérité de nos méthodes et de nos théories scientifiques : c'est l'imagination intempérante des premiers âges transportée dans un siècle qui ne croit plus qu'à l'expérience.

AROMARIE s. f. (a-ro-ma-rî — du gr. *arôma*, arome). Bot. Section du genre coleus, de la famille des labiées.

AROMATARI (Joseph), savant médecin italien, né à Assise vers 1586, mort en 1660. Son travail le plus important est une lettre qui est comme l'esquisse d'un grand ouvrage resté inachevé et qui est intitulée : *De generatione plantarum ex seminibus.* Il y démontre l'analogie qui existe entre les graines des plantes et les œufs des animaux, et émet à ce sujet des idées fort au-dessus des connaissances qu'on avait alors.

AROMATE s. m. (a-ro-ma-te — du gr. *arômata*, pl. de *arôma*, parfum). Toute substance végétale qui exhale une odeur suave et pénétrante : *Les pays chauds sont la patrie des* AROMATES, *c'est de là que nous viennent le poivre, le girofle, la cannelle, la muscade et la vanille.* (D'Orbigny.) *Les* AROMATES *sont employés, soit en médicaments, soit en assaisonnements, soit en cosmétiques ou en parfums.* (Lenorm.) *Il sentit son cœur s'amollir et se dissoudre, comme les* AROMATES *de son pays fondent doucement à un feu modéré et s'exhalent en parfums délicieux.* (Volt.)

— Fig., et par allusion à la propriété qu'ont les aromates de prévenir ou au moins de retarder la corruption des corps : *La religion est l'*AROMATE *qui empêche la science de se corrompre.* (Bacon.)

— **Syn. Aromate, arome, parfum.** L'*aromate* est le corps d'où s'élève une odeur. Le *parfum* est la senteur qui s'élève d'un corps. L'*arome* s'adresse plutôt au goût, le *parfum* plus spécialement à l'odorat. D'un autre côté, l'*arome* est propre à la chose et la distingue; le *parfum* peut être ajouté, factice.

— **Encycl.** Les substances aromatiques appartiennent presque toutes au règne végétal. L'ambre gris, le castoreum, le musc et la civette sont fournis par le règne animal; le succin provient du règne minéral; mais toutefois l'origine végétale de cette substance est généralement admise. Les *aromates* du règne végétal sont : 1° une grande quantité de plantes appartenant aux familles des labiées, composées, ombellifères, légumineuses, busséracées, hespéridées, etc.; 2° des gommes-résines fournies par les ombellifères; 3° des résines, térébenthines et baumes fournis par des plantes de la famille des térébenthacées, des conifères, des légumineuses, des styracées, etc. A ces substances, il faut ajouter les huiles essentielles extraites de plantes aromatiques, les acides volatils odorants; enfin les teintures, alcoolats et vinaigres dans lesquels sont fixés les principes aromatiques.

— Les *aromates* sont employés 1° en médecine, comme les plantes labiées, composées et hespéridées aromatiques, le thé, le café, les baumes, résines et térébenthines employés comme stimulants ou excitants; le camphre, le castoreum, le musc, l'ambre gris, la civette, la valériane, les ombellifères aromatiques et leurs gommes-résines, employés comme antispasmodiques; le tabac, employé comme narcotique; le laurier-cerise et l'amande amère, comme cyaniques; le santal rouge, comme astringent; l'aloès, comme purgatif; 2° dans la parfumerie, pour la composition des cosmétiques, des produits désinfectants, pour la conservation des cadavres et des animaux empaillés, on emploie les innombrables espèces des plantes aromatiques, les résines, baumes, gommes-résines, le musc, la civette, l'ambre gris et le succin; 3° enfin, dans l'art culinaire, on utilise quelques *aromates* sous le nom de condiments aromatiques: le poivre ordinaire, le poivre long, le bétel, le piment, le macis, le girofle, la cannelle, la muscade, la coriandre, les feuilles de laurier, le genièvre, la badiane, l'anis, le raifort, la moutarde, la vanille, l'écorce d'orange et de citron, etc.

Les *aromates* venaient anciennement d'Arabie; ils ont été de tout temps recherchés pour les différents usages dont nous venons de parler, et ont formé depuis les temps les plus reculés une branche importante du commerce de l'Orient.

AROMATICITÉ s. f. (a-ro-ma-ti-si-té — rad. *aromate*). Qualité de ce qui est aromatique.

AROMATIQUE adj. (a-ro-ma-ti-ke — rad. *aromate*). Qui est de la nature des aromates, qui exhale une odeur agréable, suave : *Plante* AROMATIQUE. *Substance* AROMATIQUE. *Huile* AROMATIQUE. *Boisson* AROMATIQUE. *Les fruits du bananier sont* AROMATIQUES. (B. de St-P.) *Un bouchon de romarin et d'herbes* AROMATIQUES *fermait et parfumait le vase.* (Lamart.) *L'un de nous portait la charpie et l'huile* AROMATIQUE *pour les blessés.* (Lamart.) *Le gibier doit sa digestibilité aux principes* AROMATIQUES *qui parfument la chair des animaux sauvages.* (A. Rion.)

— *Saveur, odeur aromatique*, Odeur, saveur des plantes, des substances aromatiques : *Les feuilles de l'estragon, quand on les mâche, ont une* SAVEUR AROMATIQUE, *fraîche, qui pique fortement la bouche.* (Richard.) *De toutes les plantes montagnardes sort une* ODEUR AROMATIQUE *et pénétrante, concentrée.* (Ste-Beuve.) *L'atmosphère était parfumée de l'*ODEUR AROMATIQUE *de ces plantes délicates.* (E. Sue.)

— **Antonymes.** Dysode, empesté, infect, méphitique, puant. — Inodore.

AROMATIQUEMENT adv. (a-ro-ma-ti-keman — rad. *aromatique.*) D'une manière aromatique.

AROMATISANT (a-ro-ma-ti-zan) part. prés. du v. Aromatiser.

AROMATISATION s. f. (a-ro-ma-ti-za-sion — rad. *aromatiser*). Pharm. Action d'aromatiser; résultat de cette action.

AROMATISÉ, ÉE (a-ro-ma-ti-zé) part. pass. du v. Aromatiser. Mêlé d'aromates : *Vin* AROMATISÉ. *Liqueur, boisson* AROMATISÉE. *Préparation* AROMATISÉE. *Il entra dans un troisième accès de rage, qui faillit lui occasionner une nouvelle consommation de vin et d'huile* AROMATISÉS. (Alex. Dum.)

— Substantiv. et elliptiq., Les substances, les mets aromatisés : *La nature leur a créé d'abord des aliments analogues, tels que les farineux, les sucrés, les* AROMATISÉS. (B. de St-P.)

AROMATISER v. a. ou tr. (a-ro-ma-ti-zé — rad. *aromate*). Mêler des aromates à quelque chose, parfumer avec des aromates : AROMATISER *une liqueur, une boisson.* AROMATISER *une poudre, une pommade.* AROMATISER *une crème. On* AROMATISE *certaines préparations pharmaceutiques. Le consommateur peut, à sa volonté, faire un repas solide, délicat ou friand, l'arroser des meilleurs vins français ou étrangers, l'*AROMATISER *de moka et le parfumer des liqueurs des deux mondes.* (Brill.-Sav.) *Les personnes de condition adoucissent cette infusion avec le sucre et l'*AROMATISENT *avec l'ambre gris.* (V. Hugo.)

S'aromatiser v. pr. Etre aromatisé : *Le chocolat* S'AROMATISE *le plus ordinairement avec de la vanille.*

— Par analogie, Se parfumer, se servir d'essences, de pommades : *Il se para, s'attifa,* S'AROMATISA, *chercha un moyen de se rajeunir.* (X. Saintine.)

AROMATITE s. m. (a-ro-ma-ti-te — du lat. *aromatites;* formé de *arôma*, aromate, parfum). Pierre précieuse dont parle Pline, et qui, selon lui, a la couleur et l'odeur de la myrrhe.

AROMATOPHORE s. m. (a-ro-ma-to-fo-re — du gr. *arôma*, aromate; *phoros*, qui porte). Antiq. Esclave qui portait les aromates.

AROMATOPOLE s. m. (a-ro-ma-to-po-le — du gr. *arôma*, aromate; *poléô*, je vends). Antiq. Marchand, vendeur d'aromates.

AROMATUM PROMONTORIUM, nom latin du cap Guardafui.

AROME s. m. (a-rô-me — du gr. *arôma*, parfum). Principe odorant qui s'échappe de différentes substances d'origines végétales ou animales : *L'*AROME *des fleurs. Le tabac doit son* AROME *à des sels ammoniacaux qu'on y mêle pendant sa fabrication.* (Encycl.) *Mêlé au café, le sucre en fait ressortir l'*AROME. (Brill.-Sav.) *Si l'*AROME *du moka ne chatouillait pas nos narines, c'est que, dans ces temps héroïques, on ne prenait pas encore du café si matin.* (Brill.-Sav.)

— Par ext. Se dit des émanations agréables de certaines choses très-odorantes : *Adria sentit en effet, en aspirant, une odeur de cuisine dont les* AROMES *ne manquaient pas de charme pour un estomac affamé.* (Alex. Dum.)

— Nom donné par Ch. Fourier aux principes subtils, sortes de parfums, qu'il supposait émaner des astres, et à l'influence desquels il rapportait dans ses rêves cosmogoniques la distribution des créatures animales, végétales, minérales : *Notre globe ne peut fournir que des* AROMES *de faux titre tant qu'il n'est pas organisé en harmonie.* (Ch. Fourier.) *Chaque planète possède son* AROME *typique, son titre passionnel spécial, dont tous les produits sont signés.* (Toussenel.)

— Fig. Charme, attrait : *Versons sur la science cet* AROME *de la religion dont Dieu nous a faits les dépositaires.* (Sibour.)

— **Syn. Arome, aromate, parfum.** V. AROMATE.

— **Antonymes.** Dysodie, fétidité et quelquefois féteur, infection, méphitisme, puanteur.

— **Homonyme.** Arum.

— **Encycl.** On pourrait, à la rigueur, considérer comme *arome* toute substance volatilisée qui agit sur l'odorat, et, à ce compte, les métaux mêmes seraient regardés comme des corps jusqu'à un certain point volatils et aromatiques; mais on réserve cette dénomination au principe odorant simple ou complexe des substances odoriférantes : c'est une huile essentielle, préexistante dans les plantes aromatiques; ou une matière engendrée chimiquement comme dans le vin, le tabac, les amandes amères; ou un acide volatil, tels que l'acide benzoïque et cinnamique. Ces différentes matières viennent affecter l'odorat, qu'elles soient volatiles elles-mêmes ou qu'elles soient entraînées par des vapeurs aqueuses, alcooliques ou ammoniacales, et l'impressionnent d'une manière plus ou moins vive et plus ou moins agréable, suivant la force et la qualité de l'*arome*. Le principe aromatique peut être fixé par infusion, par distillation dans l'eau, l'alcool, etc., ou par trituration dans les corps gras; mais on éprouve toujours une certaine difficulté à l'isoler, à moins qu'il ne soit autre chose qu'une huile essentielle ou un acide volatil. Le parfum propre d'un grand nombre de fleurs, par exemple, ne paraît pas être une huile essentielle, et cependant, par un procédé particulier, M. Millon, directeur de la pharmacie militaire d'Alger, est parvenu à isoler, sous forme d'extrait, les principes aromatiques d'un grand nombre de plantes. Ce procédé consiste à dissoudre le parfum dans le sulfure de carbone où l'éther; puis, par évaporation des dissolvants, on obtient la substance odorante qui est butyreuse et analogue à l'essence de roses d'Orient, laquelle, probablement, s'obtient par un procédé semblable. Toutefois, le principe aromatique est loin d'être dépouillé des substances étrangères auxquelles il est uni; il n'en est pas moins en cet état inaltérable à l'air (ce qui le distingue parfaitement des huiles essentielles), et constitue une sorte d'extrait recherché dans la parfumerie.

L'*arome* du vin, plus connu sous le nom de *bouquet*, est double : le premier bouquet, commun à tous les vins, est d'autant plus fort que le vin est plus récent; il est probablement dû à une huile essentielle d'une odeur forte et caractéristique, mais fugace; le second bouquet, qui se développe au contraire avec l'âge, est sans doute produit par la réaction des acides viniques sur l'alcool, réaction qui donne naissance à un ou plusieurs éthers odorants, dont le plus connu est l'éther œnantique.

AROMIE s. f. (a-ro-mî — du gr. *arôma*, parfum). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes, renfermant six espèces, dont deux se trouvent en Europe. La plus remarquable est l'aromie musquée, vulgairement appelée capricorne à odeur de rose.

ARON s. m. (â-ron). Sorte d'armoire dans laquelle les juifs modernes mettent le Pentateuque, et qu'ils regardent comme la figure de l'*arche d'alliance.*

ARON. V. AARON.

ARON, petite rivière de France (Nièvre), prend sa source dans l'étang d'Aron, arrose Châtillon-en-Bazois, Anisy, et se jette dans la Loire près de Décize, après un cours de 50 kilom.

ARONA, ville du royaume d'Italie, province et à 15 kilom. S. de Pallanza, à 34 kilom. N.-O. de Novare, sur la rive droite et près de l'extrémité sud du lac Majeur, place forte; 4,500 hab. Sur une hauteur voisine, ruines de l'ancien château où naquit, en 1538, saint Charles Borromée. Ce fut pour perpétuer le souvenir de ce célèbre archevêque de Milan, que les habitants d'Arona élevèrent à leurs frais, l'an 1697, à trente minutes de leur ville, la statue qui attire de si loin les regards. Ce colosse, œuvre de *Siro Zanetto* et de *Bernard Falconi*, est construit en plaques de cuivre, à l'exception de la tête, des pieds et des mains, qui sont en bronze. Il a 21 m. 44 cent. de haut, sans y comprendre le piédestal de granit, haut de 15 mètres. L'intérieur est garni de barres de fer qui soutiennent la statue et servent d'échelons aux curieux. On y entre sous un des plis du manteau, où l'on parvient à l'aide d'échelles. La tête seule peut contenir cinq à six personnes. Chaque narine est une espèce de fauteuil.

ARONDE s. f. (a-ron-de — du lat. *hirundo*). Ancien nom de l'hirondelle, dont on se sert encore dans quelques départements pour désigner l'hirondelle de cheminée.

— *En queue d'aronde*, En forme de queue d'hirondelle : *Ce donjon gothique, au lieu de croissant, pourrait porter la girouette* EN QUEUE D'ARONDE *d'un manoir féodal.* (Th. Gaut.) *Il y a quatre fenêtres, avec une girouette* EN QUEUE D'ARONDE *sur le toit.* (Am. Achard.)

— Fortif. *Ouvrage à queue d'aronde*, Sorte d'ouvrage à corne.

— Moll. Syn. de *avicule.*

— **Encycl.** Archit. *Queue d'aronde*, Sorte de tenon de métal, de pierre ou de bois, ayant la forme en double d'une queue d'hirondelle, et servant à relier des pièces de bois ou à maintenir l'écartement de deux pierres. Les Romains donnaient le nom de *securiculæ*, petites haches, aux crampons de ce genre, parce qu'ils ressemblent effectivement à une cognée à deux tranchants. Vitruve enseigne la manière de s'en servir pour assembler les poutres dans l'entablement de l'ordre toscan. Les architectes en ont fait usage dès la plus haute antiquité. Lorsqu'on déplaça l'obélisque de Louqsor pour le transporter en France, on trouva sous la base de ce bloc de granit une *queue d'aronde* en bois, qui y avait été incrustée, dès l'origine, pour prévenir la rupture d'un fil. Les architectes du moyen âge usèrent fréquemment de la *queue d'aronde* pour arrêter la poussée oblique des chevrons dans les charpentes, pour maintenir les grands encorbellements, pour suspendre les clefs de voûte ou des sommiers destinés à recevoir des arcs sans le secours d'un point d'appui. « Les *queues d'aronde* en pierre, dit M. Viollet-le-Duc, ont l'inconvénient de casser au point faible; la pierre n'ayant pas d'élasticité, le moindre mouvement dans les blocs que ces queues doivent réunir les brise et rend leur emploi inutile. » On disait anciennement : QUEUE D'HIRONDE.

ARONDEAU (Jean), statisticien, né à Marton (Charente) en 1802. Il est chef de bureau au ministère de la justice. C'est à lui qu'on doit ces précieux documents de statistique publiés depuis 1826, sous le titre de *Comptes rendus de la justice criminelle, civile et commerciale en France*, tableaux qui présentent la criminalité classée suivant les sexes, les âges, les professions, etc.

ARONDEAU s. m. (a-ron-do). S'est dit pour désigner l'hirondelle mâle.

ARONDELAT s. m. (a-ron-de-la). Petit de l'hirondelle.

ARONDELIÈRE s. f. (a-ron-de-li-è-re). Bot. Plante qui croît en abondance à l'ombre des vieux murs, et qui doit son nom à cette croyance des anciens, que l'hirondelle guérissait les yeux malades de ses petits avec le suc âcre de cette plante. Ils la nommaient *chélidoine* (du gr. *chelidôn*, hirondelle). Son nom vulgaire est *éclaire.*

ARONDELLE s. f. (a-ron-dè-le — rad. *aronde*). Pêch. Grosse ligne composée d'un cordage d'environ vingt-cinq brasses de longueur, lequel est garni de petites lignes dites *avançons*, armées chacune d'un hameçon : *On fixe, à la marée basse, les* ARONDELLES *sur le sable au bord de la mer.* (De Chesnel.)

— Zool. Nom donné à l'hirondelle dans quelques provinces du Nord.

— Mar. *Arondelle de mer*, Petit bâtiment très-léger, tel qu'une pinasse, un brigantin, etc.

ARONDILLER v. n. ou intr. (a-ron-di-llé; *ll* mll.). Vieux mot qui signifiait Murmurer.

ARONIE s. f. (a-ro-nî — du gr. *arônia*, néflier). Bot. Genre de la famille des rosacées, tribu des pomacées, renfermant dix espèces, qui sont des arbrisseaux appartenant à l'Amérique septentrionale, et dont plusieurs sont cultivés en Europe, dans les jardins d'agrément.

ARONQUE s. f. (a-ron-ke). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de spirée.

AROT et **MAROT**, nom sous lequel les musulmans désignent deux anges que Dieu avait envoyés sur la terre pour examiner les actions des hommes. Voici le conte qui servit de prétexte à Mahomet pour interdire l'usage du vin à ses sectateurs. « Un jour, Arot et Marot s'étaient présentés chez une femme aussi sage que belle; celle-ci les fit asseoir à sa table. Les deux anges trouvèrent le vin qu'on leur servit si fort à leur goût qu'ils s'enivrèrent. La beauté de l'hôtesse fit une telle impression sur leur imagination échauffée, qu'ils résolurent de la séduire. Cette femme, vivement sollicitée, promit de se rendre à leurs désirs s'ils consentaient à lui apprendre les paroles mystérieuses dont ils se servaient pour monter au ciel. Ayant obtenu ce qu'elle demandait, elle s'éleva sur-le-champ jusqu'au trône de Dieu, qui, pour récompenser sa vertu, la transforma en une étoile brillante. Quant aux anges séducteurs, ils furent condamnés à demeurer suspendus par les pieds, jusqu'au jour du jugement, dans les puits de Babel, qu'on montre encore aujourd'hui près de Bagdad. »

AROTE s. m. (a-ro-te — du gr. *arotês*, laboureur). Entom. Section du genre banche, ordre des hyménoptères, famille des ichneumoniens.

AROTES s. m. pl. (a-ro-te). Nom donné, chez les Syracusains, aux hommes de condition libre que la nécessité de subsister réduisait à la condition d'esclaves.

AROTURÉ, ÉE (a-ro-tu-ré) part. pass. du v. Aroturer.

AROTURER v. a. ou tr. (a-ro-tu-ré — rad. *roture*). Féod. Mettre en roture : AROTURER *un fief.*

AROU ou **ARROU**, groupe d'îles de la Malaisie hollandaise, au S.-O. de la Nouvelle-Guinée, par 5° et 7° lat. S. et 132°—133° long. E. Ces îles, basses, boisées et assez fertiles en riz, maïs et racines alimentaires, renferment une population idolâtre très-aguerrie, que les Hollandais n'ont jamais pu soumettre; ils ont dû se borner à entretenir des relations commerciales avec les indigènes. Commerce de denrées, de nids d'hirondelles, perles, oiseaux de paradis, etc.

AROUBA ou **ARUBA**, petite île des Antilles hollandaises, dans le gouvernement de Curaçao. Sol montagneux et boisé.

AROUDJ, premier souverain turc d'Alger, frère de Barberousse, reçut comme lui ce surnom. V. BARBEROUSSE.

AROUÈRE, divinité égyptienne. V. AROÉRIS.

AROURE s. m. (a-rou-re). Antiq. Mesure agraire qui, selon Richard Cumberland, formait un carré dont chaque côté était de quatre cents coudées, et qui servait de base au système métrique des Egyptiens.

AROUET, nom de famille de *Voltaire*. Les Arouet étaient originaires du Poitou. Un *René Arouet*, notaire à Saint-Loup, né dans cette ville en 1440, mort en 1499, composa divers ouvrages qu'il ne voulut point publier. Il existe des témoignages contemporains qui le représentent comme un auteur remarquable. Cette famille habita Saint-Loup jusque dans le XVIIe siècle, puis vint s'établir à Paris, où François Arouet, le père de Voltaire, était notaire au Châtelet et trésorier à la cour des comptes. Pendant la Révolution, la ville de Saint-Loup, qui se regarde comme le berceau de la famille du grand écrivain, changea son nom en celui de *Voltaire.*

AROUNA, conducteur du char du soleil dans la mythologie indoue. C'est la personnification de l'aurore.

AROUNIER s. m. (a-rou-nié). Bot. Syn. de *dialion.*

AROUSSE s. f. (a-rou-se). Bot. Nom donné, en Auvergne, aux graines de plusieurs légumineuses.

AROUX (Eugène), littérateur, ancien magistrat et député, né à Rouen en 1793. Il a donné quelques traductions en vers, traduit avec Leopardi l'*Histoire universelle* de Cesare Cantu et publié un ouvrage un peu étrange : *Dante hérétique, socialiste et révolutionnaire* (1853), composé de citations et de rapprochements spécieux. Il est mort à Paris en 1859.

ARPACTE s. m. (ar-pa-kte — du gr. *arpaktês*, ravisseur). Entom. Syn. de *goryte.*

ARPAD, duc de Hongrie, né en 869, mort en 907. Il continua la conquête de la Hongrie, commencée par son père Almus, dépouilla la plupart des petits princes slaves, et fut la tige de la dynastie madgyare des Arpades, qui régna jusqu'en 1301, et dont le dernier souverain fut André III.

ARPADES s. m. pl. (ar-pa-de — de *Arpad*, n. pr.). Hist. Nom de la première dynastie des rois de Hongrie, issue d'Arpad. Elle commença avec le IXe siècle.

ARPA-ÉMINI s. m. Hist. Intendant des fourrages du sérail.

ARPAILLAGE, ARPAILLEUR s. m. (ar-pa-lla-je, ar-pa-lleur, *ll* mll.). Corruption des mots *orpaillage, orpailleur*. V. ces mots.

ARPAJON (Louis, marquis DE SÉVERAC, duc D'), général sous Louis XIII, issu d'une ancienne famille originaire du Rouergue. Il combattit vaillamment contre les calvinistes, contribua à la défense du Piémont et du Montferrat, et conduisit spontanément un secours à la défense de Malte, menacée par les Turcs. Les chevaliers lui conférèrent le commandement et lui accordèrent ensuite divers honneurs et privilèges. De retour en France, il fut nommé ambassadeur en Pologne, et créé duc en 1651.

ARPAJON (Louis, marquis D'), général, petit-fils du précédent, joua un rôle assez brillant pendant la guerre de la succession d'Espagne, dans les Pays-Bas et en Espagne, devint gouverneur général du Berry, et mourut en 1736. En lui s'éteignit la descendance mâle de la maison d'Arpajon.

ARPAJON, ch.-lieu de cant. (Seine-et-Oise), au confluent de l'Orge et de la Remarde; arr. de Corbeil; commerce de grains, farines, volailles et bestiaux; pop. aggl. 2,122 hab.—pop. tot. 2,148 hab. Vaste église dédiée à saint Germain, en grande partie moderne, mais dont le portail de la tour est le reste d'un édifice du XIIe siècle.

ARPAJON, commune du dép. du Cantal, arrond. d'Aurillac; pop. aggl., 630 hab.—pop. tot., 2,106 hab. Débris gallo-romains.

ARPALIK ou **ARPALITE** s. m. Sommes supplémentaires que le sultan accorde aux pachas, et apanages dont il investit les mollahs de premier ordre lorsqu'ils ont cessé leurs fonctions.

ARPANETTA s. f. (ar-pa-nètt-ta — mot ital.). Mus. Sorte d'ancienne harpe qui avait deux rangs de cordes séparées par une double table d'harmonie.

ARPE (Pierre-Frédéric), philosophe et jurisconsulte danois, né en 1682 à Kiel, capitale du Holstein, mort en 1748, professa le droit dans sa ville natale, et se retira en 1722 à Hambourg, où il s'occupa exclusivement de littérature et de philosophie. Ses principaux ouvrages, qui se distinguent quelquefois par la singularité, sont : *Theatrum fati; Laicus veritatis vindex; Feriæ æstivales; Apologia pro Cæsare Vanino* (c'est un éloge de Vanini); *Themis Cimbrica, sive de Cimbrorum et vicinarum gentium antiquissimis institutis*, ouvrage plein de recherches; *Bibliotheca fatidica, sive musæum scriptorum de divinatione*, etc.

ARPÈDE s. m. (ar-pè-de). Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres, renfermant quatre espèces, dont une habite l'Europe.

ARPÉGE s. m. (ar-pé-je — de l'ital. *arpeggio*, tiré de *arpa*, harpe, parce que cet instrument paraît avoir donné lieu aux premiers arpéges qu'on ait faits). Mus. Manière de faire entendre successivement les sons d'un accord, en les attaquant tour à tour avec rapidité, au lieu de les frapper à la fois : *Faire des* ARPÉGES. ARPÉGE *de violon, de violoncelle.* ARPÉGE *de harpe: Comme on ne peut tirer qu'autant de sons qu'il y a de cordes, l'*ARPÉGE *de violon et de violoncelle ne saurait être composé de plus de quatre sons.* (J.-J. Rouss.)

— **Encycl.** L'accord qui prend le nom d'*arpége* est le contraire de celui qu'on appelle accord plaqué. Il est très-fréquemment employé sur les instruments à archet, tels que le violon, le violoncelle, etc., et il offre alors une ressource précieuse, à cause de la convexité du chevalet, qui ne permet pas de faire entendre simultanément toutes les notes d'un accord. On les fait, dans ce cas, résonner l'une après l'autre, en commençant par la note la plus grave. On emploie aussi l'*arpége* sur les autres instruments à cordes, pour obtenir certains effets agréables. Pour ce qui est des instruments à vent, il n'y a guère que la flûte et la clarinette sur lesquelles on puisse *arpéger* convenablement. Pour indiquer, sur la musique écrite ou gravée, qu'un accord doit être *arpégé*, on le fait précéder d'une barre perpendiculaire ondulée.

ARPÉGÉ, ÉE (ar-pé-jé) part. pass. du v. Arpéger : *Les accords* ARPÉGÉS *produisent un effet très-harmonieux.* (Elwart.)

ARPÉGEANT (ar-pé-jan) part. prés. du v. Arpéger.

ARPÉGEMENT s. m. (ar-pé-je-man — de l'ital. *arpeggiamento;* formé de *arpeggio*, arpége). Mus. Se dit de l'action d'arpéger, et souvent de l'arpége lui-même : *C'est du jeu de harpe qu'on a tiré l'*ARPÉGEMENT. (J.-J. Rouss.)

ARPÉGER v. n. ou intr. (ar-pé-jé — de l'ital. *arpeggiare*, qui signifie au propre Jouer de la harpe; conserve l'accent aigu dans tous ses temps, et prend l'*e* euphonique après le *g*, quand la terminaison commence par un *a* ou un *o : Il arpégea; nous arpégeons*). Mus. Faire des arpéges : ARPÉGER *sur le violon.*

— Il est aussi v. a. ou tr. : ARPÉGER *les accords.* ARPÉGER *un accompagnement.*

S'arpéger, v. pr. Etre exécuté en arpèges.

ARPENT s. m. (ar-pan — du lat. *arapennis* ou *arepennis*, mesure carrée des Gaulois). Ancienne mesure agraire qui contenait ordinairement cent perches, mais qui variait beaucoup, la perche variant elle-même, selon les localités : *L'*ARPENT *contenait environ cinquante et un ares carrés.* (Acad.) *Un* ARPENT *de terre labourable. Un* ARPENT *de pré, de vigne. Bois de tant d'*ARPENTS. *Tel est riche avec un* ARPENT *de terre, tel est gueux au milieu de ses monceaux d'or.* (J.-J. Rouss.) *Cent moutons améliorent en un été huit* ARPENTS *de terre pour six ans.* (Buff.) *Le derrière de la maison donne sur un jardin, petit enclos de pierres brunes de un quart d'*ARPENT. (Lamart.) *Nos trente* ARPENTS *haussent en valeur, croissent en produit tous les ans.* (P.-L. Cour.)

. . . Un bout d'*arpent* acquis sans contester
Vaut mieux qu'un fief entier qu'il faudrait disputer.
BOILEAU.

— Par exagérat., Se dit des choses qui ont une longueur extraordinaire : *Avoir un nez, des jambes d'un* ARPENT. *Adieu, j'ai des* ARPENTS *d'écriture pour vous, mais il n'y a pas de vaisseau en partance à Calcutta.* (V. Jacquem.)

— **Encycl.** L'*arpent* était divisé en 100 perches; mais sa valeur variait d'une province à l'autre. Les trois principaux *arpents* étaient l'*arpent d'ordonnance* ou *des eaux et forêts*, valant 100 perches de 22 pieds de côté, ce qui formait un carré de 220 pieds; l'*arpent commun* valant 100 perches de 20 pieds de côté, ce qui formait un carré de 200 pieds de côté; l'*arpent de Paris*, plus petit, valant 100 perches de 18 pieds de côté. L'*arpent* d'ordonnance équivaut à 51 ares, 7 centiares; l'*arpent* commun à 42 ares, 21 centiares; l'*arpent* de Paris à 34 ares, 19 centiares.

ARPENTAGE s. m. (ar-pan-ta-je — rad. *arpenter*). Evaluation de la superficie des terres au moyen d'une mesure légale : *Faire l'*ARPENTAGE *d'une forêt.*

— Art de l'arpenteur, application de la géométrie au mesurage des terres : *Tous les écrivains s'accordent à placer en Egypte l'origine de l'*ARPENTAGE.

— *Chaîne d'arpentage*, Chaîne dont on se sert pour arpenter, pour mesurer : *La* CHAÎNE D'ARPENTAGE *est un décamètre.*

— **Encycl.** Hist. L'origine de l'*arpentage* remonte à une haute antiquité; on en attribue l'invention à différents peuples, mais les historiens s'accordent généralement à en placer le berceau en Egypte. On comprend que les Egyptiens se trouvant, par les débordements périodiques du Nil, obligés de reconnaître et de tracer les limites de leurs propriétés, durent sentir les premiers la nécessité d'en fixer la mesure. Jamblique assure que l'*arpentage* et l'art de diviser les champs étaient pratiqués en Egypte avant l'arrivée de Joseph.

Hérodote et Strabon appuient cette opinion. On lit dans le premier, qui, comme on sait, visita l'Egypte avant d'écrire son *Histoire universelle* : « Les prêtres m'apprirent que Sésostris fit le partage des terres entre tous ses sujets; qu'il en donna à chacun une égale portion en carré, et tirée au sort, à la charge d'en payer par an un certain tribut qui composait le revenu du roi. Lorsque le fleuve enlevait à quelqu'un une portion de son lot, cette personne, lésée dans son bien, allait trouver le roi et lui exposait ce qui lui était arrivé; alors le prince envoyait sur les lieux des inspecteurs qui mesuraient l'héritage pour savoir de combien il était diminué, afin de ne faire payer le tribut que proportionnellement à ce qui était resté de terrain... Je crois, ajoute Hérodote, que ce fut de là que prit naissance la géométrie avant de passer chez les Grecs. »

Rien ne saurait être plus concluant que ce passage. Deux cents ans avant le *père de l'histoire*, Thalès avait aussi visité la terre des Pharaons, et c'est à lui qu'on attribue généralement l'introduction des connaissances géodésiques en Grèce, d'où la géométrie devait se répandre par toute la terre.

— Géom. L'*arpentage* est l'art de mesurer la surface d'une portion quelconque de terrain. La pratique de cet art suppose que l'on sait jalonner et mesurer une ligne, évaluer une distance entre deux points déterminés, mesurer un angle, abaisser une perpendiculaire sur une ligne donnée, et enfin lever et reproduire un plan : opérations qui s'exécutent à l'aide d'instruments spéciaux, tels que *jalons, chaîne d'arpenteur, équerre, graphomètre, boussole, planchette*, etc... (V. ces mots.) Le terrain que l'on a à mesurer peut être limité par des lignes droites ou par des courbes; de plus, il peut être en pente : de là trois cas.

1° *Terrain polygonal rectiligne.* On emploie deux méthodes : la *décomposition en triangles* ou la *décomposition en trapèzes.* La première

méthode (fig. 1) consiste à diviser le polygone en triangles soit par des diagonales, soit par des lignes partant d'un point intérieur quelconque et aboutissant à tous les sommets. On évalue ensuite séparément l'aire de chaque triangle par les procédés ordinaires de la géométrie ou de la trigonométrie. La somme de ces aires exprimera celle du terrain. Par la seconde

méthode (fig. 2) (décomposition en trapèzes), on joint les deux sommets les plus éloignés du polygone par une ligne droite à laquelle on donne le nom de *directrice*. De tous les sommets on abaisse sur cette directrice des perpendiculaires. Le terrain se trouve ainsi décomposé en triangles rectangles et en trapèzes rectangulaires. On mesure chacune de ces figures, et on fait la somme des surfaces trouvées.

2° *Terrain polygonal curviligne.* On pourra toujours, en opérant comme il vient d'être dit, partager le terrain en plusieurs trapèzes mixtilignes, tels que ABCD. La question est donc ramenée à la détermination de l'aire d'un trapèze limité par une courbe AB, par un axe CD, et par deux ordonnées AD, BC perpendi-

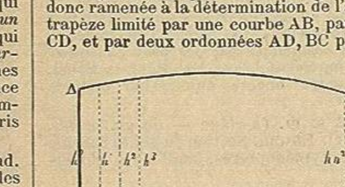

culaires à cet axe. Partageons l'intervalle DC en un nombre n de parties égales, et par les points de division élevons les ordonnées h, h^2, h^3... h^{n-1}. Si la distance d, comprise entre deux ordonnées consécutives, est assez petite, on pourra, sans grande erreur, supposer que les arcs interceptés par ces ordonnées sont confondus avec leurs cordes. On évaluera donc chaque petit trapèze comme s'il n'avait pas de côté courbe. En désignant par H la somme de toutes les ordonnées, il y a une formule qui donne pour la surface totale du trapèze :

$$S=d\left[H-\frac{ho+hn}{2}\right]$$

Les triangles rectangles situés aux extrémités de la directrice ont un côté courbe. Ce côté doit être assez petit pour pouvoir être remplacé sans erreur sensible par la droite qui joint ses deux extrémités. Dans le cas où il serait impossible de pénétrer dans l'intérieur de la surface à mesurer, comme lorsqu'il s'agit d'une forêt, d'une pièce d'eau, etc., on renfermerait cette surface dans un polygone facile à mesurer, comme, par exemple, un rectangle (fig. 3). Puis, abaissant de chacun des sommets du polygone intérieur des perpendiculaires sur les côtés du rectangle extérieur, on obtiendra une somme de surfaces que l'on retranchera de la superficie totale. Le reste sera évidemment la mesure cherchée.

3° *Terrain en pente.* Comme les plantes croissent verticalement, il est admis que les produits de la culture d'un terrain incliné ne dépassent pas ceux qu'on obtiendrait sur sa *projection horizontale*. On mesure donc, par les procédés ordinaires, la surface de cette projection. Toutefois, si l'étendue du terrain est considérable, on l'évalue comme s'il était horizontal, sans tenir compte de son inclinaison.

ARPENTANT (ar-pan-tan) part. prés. du v. Arpenter : *En* ARPENTANT *ainsi le terrain, ils découvrirent une maison.* (F. Soulié.)

ARPENTÉ, ÉE (ar-pan-té) part. pass. du v. Arpenter : *Terre* ARPENTÉE.

ARPENTER v. a. ou tr. (ar-pan-té — rad. *arpent*). Mesurer des terres, en chercher la superficie au moyen d'une mesure légale : ARPENTER *un champ, une vigne. Ses terres, il les fera* ARPENTER *pour son argent.* (Volt.)

Vous avez *arpenté* quelque faible partie
Des flancs toujours glacés de la terre aplatie.
VOLTAIRE.

— Par anal. et fam. Marcher à grands pas, parcourir un espace avec vitesse : ARPENTER *les boulevards, les rues de Paris. Il fait parfaitement beau dans les allées des Rochers, je m'en vais bien les* ARPENTER. (Mme de Sév.) *Franchir les fossés,* ARPENTER *les champs, les marais, les bruyères, c'était, à la chasse, ma façon d'être naturelle.* (Chateaub.) *Le colonel* ARPENTAIT *avec gravité son vieux salon meublé dans le goût de Louis XV.* (G. Sand.) *Il faisait froid dans ce cloître, que j'avais* ARPENTÉ *en tout sens durant deux ans de ma vie.* (G. Sand.) *Les deux jeunes gens* ARPENTAIENT *alors le Luxembourg.* (Balz.)

Je le vois chaque jour *arpenter* cette rue. PIRON.

Pied chaussé, l'autre nu, main au nez, l'autre en poche,
. . . . . . *J'arpente* un vieux grenier.
SAINT-AMAND.

Sur les monts du Jura, sur le long cours du Rhin,
Arpente pas à pas tous les plis du terrain.
BARTHÉLEMY.

Notre lièvre n'avait que quatre pas à faire,
J'entends de ceux qu'il fait lorsque, près d'être atteint,
Il s'éloigne des chiens, les renvoie aux calendes,
Et leur fait *arpenter* les landes.
LA FONTAINE.

— Par ext., Se dit du mouvement, de la marche de certaines choses : *Le soleil* ARPENTAIT *silencieusement le pan de ciel de lapis entre le mont du Chat et les premières Alpes de Nivoley.* (Lamart.)

S'arpenter, v. pr. Etre arpenté, en parlant des terres.

ARPENTEUR s. m. (ar-pan-teur — rad. *arpenter*). Celui dont la profession est d'arpenter, de mesurer les terres : *Habile* ARPENTEUR. ARPENTEUR *juré. Monsieur, me disait-il, en coupant l'air du geste comme un* ARPENTEUR *coupe le terrain, voilà un lot qui se vendrait facilement.* (Lamart.) *L'*ARPENTEUR *Nicolas Schull faisait partie du club philosophique fondé par Franklin à Philadelphie.* (Mignet.)

— Ornith. Nom vulgaire du grand pluvier, dans quelques provinces.

— **Encycl.** L'*arpenteur*, appelé aussi *arpenteur géomètre*, est celui qui se livre à toutes les opérations relatives à l'arpentage, au lever des plans, à la division et au bornage des terres. Les fonctions de l'*arpenteur* sont libres depuis qu'il n'y a plus d'*arpenteurs* jurés; la loi ne reconnaissant dans les *arpenteurs* que de simples experts civils, cette profession n'a aucun caractère ministériel, et chacun est libre de l'exercer. On peut distinguer deux sortes d'*arpenteurs* : les *arpenteurs forestiers*, qui sont commissionnés par le gouvernement et assermentés officiellement devant le tribunal de première instance du lieu où ils ont établi leur résidence, et les *arpenteurs privés*, qui exercent librement ces fonctions, et sont employés pour le compte personnel des particuliers.

ARPENTEUSE s. f. (ar-pan-teu-ze — rad. *arpenter*). Entom. Nom donné à certaines chenilles, qui, au lieu de marcher comme les autres en rampant et par ondulations, se fixent d'abord par leurs pattes antérieures, élèvent ensuite leur corps en forme de boucle pour rapprocher l'extrémité postérieure de celle qui est fixée, et répètent ce mouvement comme si elles mesuraient le terrain qu'elles parcourent. Quelques-unes, fixées par leurs pattes de derrière, élèvent leur corps verticalement et sautent en se roidissant, ce qui leur a fait donner le nom d'*arpenteuses en bâton*. Les papillons de ces chenilles sont des nocturnes, de la tribu des phalénites.

ARPÉPHORE s. m. (ar-pé-fo-re — du gr. *arpê*, faucille; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, syn. d'*oxygnate*.

ARPHAXAD, patriarche hébreu, fils de Sem, naquit deux ans après le déluge, et fut le père de Salé.

ARPHAXAD, roi des Mèdes, cité dans le livre de *Judith*. On croit que c'est le même que Phraorte.

ARPICORDO s. m. (ar-pi-kor-do — mot ital.). Mus. Sorte d'ancien clavecin dont on obtenait, par un procédé particulier, des sons analogues à ceux de la harpe.

ARPINELLA s. f. (ar-pi-nèll-la — mot ital.). Mus. Sorte de lyre montée de cordes des deux côtés, dont on joue comme de la harpe.

ARPINO (le chevalier ou Il cavaliere D'). V. JOSÉPIN.

ARPINO, ville d'Italie (ancien royaume de Naples), 14,000 hab. Arpino, autrefois *Arpinum*, qui a successivement appartenu aux Volsques, aux Samnites et aux Romains, est surtout célèbre pour avoir vu naître Cicéron et Marius. Une élégante inscription moderne rappelle ce glorieux souvenir de la petite ville et en même temps sa fondation fabuleuse par le roi Saturne, dont un bénédictin d'Arpino, le P. Clavelli, a prétendu avoir retrouvé l'urne cinéraire. Arpino a encore donné le jour au peintre Giuseppe Cesari, plus connu sous les noms de *cavalier d'Arpino* et de *Josépin*, et au savant missionnaire, le P. San-Germano, auteur d'une *Description de l'empire birman*, publiée en 1833 par la Société asiatique de Londres.

ARPION s. m. (ar-pi-on — du gr. *arpê*, faucille, faux, ou du lat. *arripio*, je saisis). Mot qui, au moyen âge, désignait une griffe d'oiseau, et qui a passé ensuite dans le langage populaire comme synonyme de doigt long et crochu, et qui est entré enfin dans le vocabulaire de l'argot pour désigner le pied : *J'aime mieux avoir des philosophes* (savates) *aux* ARPIONS. (E. Sue.)

ARPON s. m. (ar-pon — du gr. *arpê*, instrument crochu). Mar. Large et longue scie dont on fait un grand usage dans les chantiers. ‖ On dit aussi ARPENT.

ARPONE s. m. (ar-po-né — mot ital.). Mus. Sorte de piano droit inventé au XVIIIe siècle par un musicien de Palerme : *L'*ARPONE *est monté de cordes en boyaux qu'on pince avec les doigts, et rend des sons très-doux.* (Bachelet.)

ARPOPHYLLE s. m. (ar-po-fi-le — rad. *arpê*, faucille; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des vandées, renfermant une seule espèce, qui croît au Mexique.

ARPULI s. m. (ar-pu-li — mot malabare). Bot. Arbrisseau de cinq ou six pieds d'élévation, ressemblant beaucoup à la casse.

ARQUA, petite ville de la Vénétie, à 18 kil. S.-O. de Padoue; 1,500 hab. Pétrarque y mourut en 1374, après y avoir passé les quatre dernières années de sa vie. On y voit son tombeau avec une épitaphe composée par lui-même. ‖ Nom d'une autre ville de la Vénétie, à 8 kil. S.-O. de Rovigo, sur le canal de Costagnaro; 3,200 hab. Commerce et élève de bétail.

ARQUATO (Antoine), médecin italien, né à Ferrare, vivait à la fin du XVe siècle, s'occupa surtout d'astrologie. Un autre médecin du nom d'ARQUATO (Jean-François), né aux environs de Trévise, et qui vivait au commencement du XVIIe siècle, a publié un traité critique assez intéressant : *Medicus reformatus*, Venise, 1608-1622.

ARQUÉ, ÉE (ar-ké) part. pass. du v. Arquer. Courbé, dessiné en arc : *Poutre* ARQUÉE. *Un dos* ARQUÉ. *C'était un grand homme sec, qui aurait fait peur au coin d'un bois, avec une jambe* ARQUÉE *d'un coup de canon.* (St-Sim.) *Les Arabes ont la tête ovale, le front haut et* ARQUÉ. (Chateaub.) *Un nez digne d'une statue grecque, deux sourcils bien* ARQUÉS, *donnaient un charmant caractère à cette délicieuse physionomie.* (E. Sue.) *Ce beau vieillard avait ce visage* ARQUÉ *qui, par un singulier contraste, a tout ensemble un grand air de noblesse et un grand caractère de sottise.* (Fr. Soulié.) *Véronique avait des lèvres parfaitement* ARQUÉES, *qu'on aurait crues peintes au vermillon.* (Balz.) *Son visage ovale était ridé par des milliers de plis qui formaient des franges* ARQUÉES *au-dessus des pommettes.* (Balz.) *Sa bouche est* ARQUÉE *à ses coins.* (Th. Gaut.) *Les têtes sont très-jolies, quoique* ARQUÉES *par une smorfia qui dégénère parfois en moue, et donne l'air boudeur à ces visages gracieux.* (Th. Gaut.) *Ces cloisons sont à bord faiblement* ARQUÉ *en dedans.* (Milne-Edwards.) *Les Coptes ont les jambes* ARQUÉES *et sans souplesse.* (***) *Sa bouche est petite, d'un rouge vif,* ARQUÉE *à ses coins, pleine de séduction.* (Ad. Paul.)

Qu'il ait sa belle esclave, aux paupières *arquées.*
V. HUGO.

— Mar. *Vaisseau arqué*, Celui dont la quille est courbée en arc, par suite d'une avarie ou par vétusté. ‖ *Quille arquée*, Celle dont le milieu tombe plus que les deux bouts.

— Zool. Se dit des crustacés qui ont le thorax en segment de cercle et courbé par devant.

— Bot. Se dit de toute partie des plantes qui décrit un léger arc de cercle.

— Archéol. *Tombeaux arqués*, en lat. *monumenta arcuata*, Nom des tombeaux des catacombes de Rome qui sont creusés dans le tuf volcanique et surmontés d'une espèce d'arcade semi-circulaire : *C'est sur les parois extérieures des* TOMBEAUX ARQUÉS, *sur la courbure et sur l'intrados de l'arc, que l'on a retrouvé les principales peintures primitives chrétiennes.* (Abbé Bourassé.)

— Manég. *Cheval arqué*, Cheval dont les muscles des jambes de devant sont grêles naturellement ou se sont retirés par suite d'une grande fatigue, de sorte que les genoux sont portés en avant et que les jambes sont pliées au-dessous. ‖ Se dit également des genoux qui présentent cette disposition : *Ce n'est pas sans danger qu'on monte un cheval à genoux effacés ou* ARQUÉS. (J.-H. Magne.) ‖ Quand ce défaut de conformation est naturel, on dit que le cheval est *brassicourt*.

ARQUEBUSADE s. f. (ar-ke-bu-za-de — rad. *arquebuse*). Coup d'arquebuse : *Il se jeta à l'eau dans la fumée de leurs* ARQUEBUSADES. (D'Aubigné.) *Il avait un dépôt d'humeurs produit par une* ARQUEBUSADE *au chef.* (Balz.) *On chantait, on poussait des hurras, on tirait des* ARQUEBUSADES. (Chateaub.) *Le prieur de Capoue fut tué de la main d'un paysan, qui lui tira une* ARQUEBUSADE *de derrière un buisson.* (Ste-Beuve.)

— *Plaies d'arquebusade*, Nom que l'on donnait autrefois aux plaies faites par une arme à feu. ‖ *Eau d'arquebusade*, Infusion ou macération de plantes vulnéraires dont on faisait usage autrefois contre les coups de feu, et qui est encore aujourd'hui employée parmi le peuple comme un bon résolutif : *L'*EAU D'ARQUEBUSADE *de Théden jouissait jadis d'une grande vogue.* (Focillon.)

ARQUEBUSANT (ar-ke-bu-zan) part. prés. du v. Arquebuser.

ARQUEBUSE s. f. (ar-ke-bu-ze — de l'ital. *arco*, arc; *bugio*, trou). La plus ancienne des armes à feu, de la longueur d'un fusil ordinaire, et qui se portait sur l'épaule : *Il fut blessé d'un coup d'*ARQUEBUSE *tout au travers du col.* (A. Paré.) *Ce serait faire tort à la célérité de Pois-Chiche que de dire qu'il parcourait l'espace avec la rapidité d'une balle d'*ARQUEBUSE. (Ch. Nod.) *Ce misérable n'avait pour se défendre que son* ARQUEBUSE *déchargée.* (Alex. Dum.) *Pendant qu'il montait la rampe du château, il lui fut lâché un coup d'*ARQUEBUSE *dont la balle siffla près de ses oreilles.* (Vitet.)

— *Jeu de l'arquebuse*, Exercice qui avait pour objet d'exciter les bourgeois à se perfectionner dans l'art de tirer l'arquebuse, en disputant un prix, dit *prix de l'arquebuse : Dans plusieurs villes de France, on tire encore le* PRIX DE L'ARQUEBUSE *pour le plaisir et l'amusement des bourgeois.* (Encycl.) ‖ On appelait aussi *jeu de l'arquebuse* le lieu où l'on se réunissait pour tirer l'arquebuse. ‖ *Chevaliers de l'arquebuse*, Nom que prenaient les arquebusiers ou bourgeois qui faisaient partie d'une compagnie formée pour s'exercer au jeu de l'arquebuse.

— **Encycl.** Les premières armes portatives à feu parurent vers 1380, sous le nom de *coulevrines* ou *canons à main*. Elles se composaient d'un long tube de fer, pesant de 14 à 15 kilogrammes, que l'on fixait sur un chevalet, et dont on enflammait la charge avec la main. Plus tard, pour les rendre plus maniables, on allégea le canon en le raccourcissant, et on le plaça dans un fût de bois terminé par une crosse. L'arme ainsi modifiée fut appelée *arquebuse*. Un seul homme pouvait la tirer; mais, comme elle était encore trop lourde, il était obligé de l'appuyer, tantôt entre les branches d'une espèce de fourchette, nommée *fourquine*, tantôt sur un pieu dans la tête duquel s'enfonçait une pointe ou croc de fer fixé sur le fût : de là les noms d'*arquebuse à fourquine* et d'*arquebuse à croc* donnés aux premières *arquebuses*. Dans ces armes, on mettait le feu à la main comme avec l'ancien système. La première innovation relative à l'arquebuse eut lieu au commencement du XVIe siècle : elle produisit la platine à mèche, qui était déjà connue en 1504. Une autre invention encore plus importante parut un peu plus tard, vers 1517 : ce fut celle de la platine à rouet. Dès ce moment, il y eut deux espèces d'*arquebuse*, des *arquebuses à mèches* et des *arquebuses à rouet*. Les *arquebuses* à mèche, les plus lourdes de toutes, étaient à l'usage de l'infanterie : elles se tiraient avec une fourchette, et le feu y était mis à l'aide d'une mèche attachée à une branche de fer, dite *serpentin*, qu'une détente faisait basculer sur l'amorce. Les *arquebuses* à rouet, relativement très-légères, étaient destinées à la cavalerie; l'amorce y était enflammée par une petite roue d'acier, qui, tournant rapidement sous l'action d'un ressort, frottait un fragment de silex et en faisait jaillir des étincelles. L'usage de ces deux armes se maintint jusqu'à l'invention du mousquet et du fusil.

ARQUEBUSÉ, ÉE (ar-ke-bu-zé) part. pass. du v. Arquebuser.

ARQUEBUSER v. a. ou tr. (ar-ke-bu-zé — rad. *arquebuse*). Tuer d'un coup d'arquebuse : *L'histoire accuse Charles IX d'*AVOIR ARQUEBUSÉ *les protestants d'une fenêtre du Louvre. On les condamna à la corde, puis on les* ARQUEBUSA, *ce qui est, dit-on, plus honorable.* (Volt.)

S'arquebuser, v. pr. Se tirer des coups d'arquebuse : *On* S'ARQUEBUSA *toute la nuit dans les rues.* (V. Hugo.)

ARQUEBUSERIE s. f. (ar-ke-bu-ze-rî — rad. *arquebuse*). Art, métier de celui qui fait des armes à feu portatives. ‖ On dit aujourd'hui *armurerie*. ‖ Atelier d'arquebusier.

— Autref., Corps d'arquebusiers : *Toute l'*ARQUEBUSERIE *française avait été retirée des bataillons et mise sous le commandement de Montluc.* (L.-N. Bonaparte.)

ARQUEBUSIER s. m. (ar-ke-bu-zié — rad. *arquebuse*). Soldat armé d'une arquebuse : *Les Espagnols avoient des* ARQUEBUSIERS *à cheval, appelés despuis carabins.* (Brantôme.) *Le prince eût été pris, sans une douzaine d'*ARQUEBUSIERS *qui le dégagèrent et l'emportèrent tout sanglant loin du champ de bataille.* (Mérim.) ‖ Bourgeois qui s'exerce à tirer l'*arquebuse*. On dit aussi CHEVALIER DE L'ARQUEBUSE.

— Celui qui fabrique, qui vend des armes à feu portatives : *Les* ARQUEBUSIERS *de Paris et de Versailles ont longtemps passé pour les plus habiles.* ‖ On dit mieux aujourd'hui ARMURIER.

Arquebusiers d'Anvers (LES), tableau de D. Teniers, Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. C'est un grand tableau d'environ quatre pieds de hauteur sur sept ou huit de largeur, qui fut peint en 1643 pour la confrérie de l'Arbalète. Sur la grande place d'Anvers, où, parmi la foule des curieux, défilent en habits de parade les différents corps de métiers, on voit rassemblée toute cette compagnie de l'Arbalète. Quarante-cinq personnages, en figurines de huit à dix pouces, sont réunis au premier plan; tous sont traités avec le soin le plus minutieux, et dans un style qui, sans s'écarter du naturel, s'éloigne du moins du grotesque. L'arrangement de cette foule en perspective est merveilleux, ainsi que le *rendu* de tous les détails. L'air circule parmi ces groupes, où l'on croit surprendre le mouvement et la vie. Teniers avait trente-trois ans lorsqu'il exécuta ce chef-d'œuvre. Après l'avoir possédé quelque temps, la Malmaison l'a cédé au Musée de l'Ermitage.

ARQUEMINE s. f. (ar-ke-mi-ne). Main, en argot. Il a pour syn. *battoir, palette, pogne.*

ARQUEPINCE s. m. (ar-ke-pain-se). Argot. Garde du commerce. ‖ On dit aussi GOUSPIN.

ARQUEPINCER v. a. ou tr. (ar-ke-pain-sé). Argot. Arrêter, appréhender au corps.

ARQUER v. a. ou tr. (ar-ké — lat. *arcuare*; de *arcus*, arc). Courber : ARQUER *une pièce de bois.*

— v. n. ou intr. Fléchir, devenir courbe : *Cette poutre commence à* ARQUER.

S'arquer, v. pr. Se courber en arc, se plier : *Les jambes de ce vieillard, de ce malade, commencent à* S'ARQUER.

— Mar. Se déformer, en parlant des pièces de construction, des mâts, des vergues, et notamment de la quille d'un bâtiment.

ARQUES, bourg de France (Seine-Infér.), arrond. et à 6 kilom. S.-E. de Dieppe, au confluent de la Béthune et de l'Arques; 957 hab. L'église de ce village, construction du XVIe siècle, dédiée à Notre-Dame, et classée parmi les monuments historiques, renferme un beau jubé, des vitraux peints remarquables, et de curieux détails d'architecture et de sculpture. Mais ce qui recommande surtout Arques à l'attention, ce sont les ruines historiques de son vieux château. Des masses de cailloux et de ciment sans profils, quelques pans de murs sans traces d'ornements, les restes d'un escalier tournant conduisant aux souterrains, voilà ce que le temps et les hommes nous ont laissé de cette forteresse féodale. Mais, d'après un inventaire daté de 1708, et conservé aux archives de Dieppe, le château d'Arques était encore, au siècle dernier, un des plus curieux de la Normandie. L'enceinte, de maçonnerie très-épaisse, et précédée d'un fossé de 30 m. de largeur, était flanquée de quatorze tours, de diverses dimensions, rondes ou carrées, toutes voûtées, à deux ou trois étages. Le donjon central, de forme carrée, dominait tout l'édifice de sa masse imposante; il était séparé en deux par un mur de refend de 2 m. d'épaisseur : d'un côté se trouvaient un escalier pour monter sur la plate-forme, une chapelle, un grand magasin; de l'autre, un second magasin, plusieurs prisons, un puits, un moulin, etc. Au pied du donjon on voyait un escalier de cinquante-deux marches, conduisant à deux souterrains, dont l'un ne mesurait que 35 m., tandis que l'autre s'étendait jusqu'à la rivière, et même, prétend-on, jusqu'à Dieppe.

Le château d'Arques, construit vers 1040 par le comte Guillaume, oncle maternel de Guillaume le Conquérant, est célèbre par les siéges qu'il a soutenus. En 1202, Philippe-Auguste l'investit avec une nombreuse armée; mais ceux qui le défendaient forcèrent ce roi à lever le siége et à s'éloigner de leurs murailles. Les Anglais devinrent maîtres de cette place par une stipulation du traité de Bretigny, en 1359; mais ils le rendirent à Charles VII par un des articles de la capitulation de Rouen, en 1449. La bataille où Henri IV vainquit le duc de Mayenne, chef des ligueurs, le 21 septembre 1589, est le dernier fait d'armes dont le château d'Arques ait été témoin.

ARQUES (BATAILLE D'). Après l'assassinat de Henri III, à Saint-Cloud (1er août 1589), le roi de Navarre accourut de Meudon, où il avait établi son camp. Henri III mourant l'avait reconnu solennellement comme son successeur au trône de France, où l'appelaient d'ailleurs les droits de sa naissance, et avait fait jurer à tous ceux qui entouraient son lit de reconnaître aussi Henri de Bourbon comme leur roi légitime. Mais ce serment n'était qu'un mensonge arraché par le respect que l'on accorde aux dernières volontés, et Henri III avait à peine expiré, que les grands seigneurs catholiques, mus par de prétendus scrupules religieux que le roi de Navarre était trop pauvre alors pour faire taire avec de l'argent, s'entendaient pour repousser du trône un prince hérétique. Afin de colorer d'un prétexte honnête leur parjure et leurs calculs intéressés, ils résolurent de sommer Henri de se faire catholique sur l'heure, sans répit, sans discussions religieuses qui couvrissent l'indignité de cette transaction et rendissent la conversion décente; s'il refusait, ils se considéraient comme déliés de leur serment et l'abandonnaient. La fierté du Béarnais se révolta devant cette sommation : il se plaignit qu'on le prît ainsi *à la gorge, sur le premier pas de son avénement*, et ne donna qu'une réponse évasive. La plupart retournèrent alors dans leurs provinces ou leurs gouvernements. En cinq jours, l'armée de Henri IV fut réduite de moitié, tandis que celle de la Ligue se renforçait, et que les auxiliaires appelés par Mayenne arrivaient à Paris. Sentant alors l'impossibilité de se maintenir devant la capitale, Henri s'achemina vers Rouen, n'ayant que quinze cents cavaliers et six mille fantassins; mais il suppléa à tout par son activité et son courage, et dès cette époque on commença à dire de lui qu'il restait moins de temps au lit que le duc de Mayenne à table. Il se rapprocha de Dieppe, afin d'avoir un port de mer à sa disposition. Il apprit alors que Mayenne s'avançait à la tête de trente mille hommes pour le combattre.

Le chef de l'armée catholique était parti de Paris le 27 août, en *publiant qu'il allait s'emparer du Béarnais*. Les Parisiens avaient pris cette fanfaronnade tellement au pied de la lettre, que beaucoup avaient loué des fenêtres dans la rue Saint-Antoine pour voir mener le *Biarnois* à la Bastille. Mayenne, comptant acculer Henri IV dans Dieppe et le jeter à la mer, écrivit à Rome et en Espagne qu'il était sûr de la victoire. Une semblable assurance était bien présomptueuse en face d'un adversaire tel que Henri de Navarre. Celui-ci ne commit point la faute de se laisser enfermer dans Dieppe. Le 8 septembre, il vint asseoir son camp à une lieue et demie de cette ville, auprès du bourg d'Arques, dont il avait reconnu l'excellente position, protégée par trois petites rivières, la Béthune, l'Arques et l'Aulne, par des bois, des ravins, un marais aujourd'hui desséché, et par le canon des vieilles tours du château d'Arques. L'art aida aux avantages naturels du lieu, et le vieux maréchal de Biron coupa par des tranchées tous les points accessibles, en laissant seulement une ouverture pour lancer de front cinquante chevaux. Mayenne n'arriva que le 13 septembre en vue de Dieppe et d'Arques. La disproportion des forces était énorme : le chef de la Ligue avait trente mille hommes, Henri IV n'en comptait pas plus de huit à neuf mille, mais c'étaient des soldats vaillants et aguerris. Quelques instants avant le combat, on lui amena un prisonnier de distinction, et comme celui-ci témoignait sa surprise de voir une si faible armée : *Vous ne les voyez pas tous*, dit Henri, *car vous ne comptez pas Dieu et le bon droit qui m'assistent.* La veille de la bataille, il avait tellement conservé l'entrain et la vivacité de son caractère, qu'il écrivait à sa maîtresse, la belle Corisande : « Mon cœur, c'est merveille de quoi je vis, au travail que j'ai... Je me porte bien... Mes affaires vont bien... Je les attends, et, Dieu aidant, ils s'en trouveront mauvais marchands. Je vous baise un million de fois. — De la tranchée d'Arques. »

Mayenne, après avoir inutilement essayé d'attirer le Béarnais hors de son poste, tenta divers engagements qui ne lui réussirent pas mieux. Repoussé à l'attaque du faubourg de Dieppe, le Pollet, il chercha à s'établir entre l'Aulne et la Béthune; mais le canon de Henri l'arrêta tout court. Il se décida alors à se jeter avec toutes ses forces sur le camp du roi. Le 21 septembre (1589), après avoir franchi l'Aulne en silence pendant la nuit, les ligueurs tentèrent le passage du bois, favorisés par un épais brouillard qui empêchait les canonniers du château et du camp de pointer leurs pièces. Un régiment de lansquenets, qui formait la tête de leur infanterie, arriva jusqu'à un retranchement qui protégeait les abords du camp, et à une maladrerie fortifiée, occupée par l'avant-garde royale. Là, se voyant tout à coup à trois pas des arquebuses, ils se mirent à crier qu'ils étaient protestants, et qu'ils venaient se rendre au roi. On les aida alors à franchir le fossé. Mais ils ne furent pas plus tôt dans l'intérieur du retranchement qu'ils se ruèrent sur ceux qui les y avaient introduits, et jetèrent une effroyable confusion dans la maladrerie, qui tomba en leur pouvoir. Cet avantage pouvait devenir décisif pour Mayenne, s'il avait su en profiter. Ses lansquenets avaient tué ou fait prisonniers un grand nombre de leurs adversaires; le maréchal de Biron fut jeté à bas de son cheval; Henri IV, désespéré, demandait s'il ne se trouverait pas en France cinquante gentilshommes pour mourir avec leur roi, et un soldat allemand eut la hardiesse de lui présenter son épieu à la poitrine en lui criant de se rendre. Telles étaient sa force d'âme et la douceur naturelle de son caractère, que, même dans cette terrible crise, sa cavalerie survenant pour sabrer l'insolent, il dit : *Laissez aller cet homme.* Jusqu'à ce moment, il avait tenu ses huguenots en réserve; il ordonna alors à un pasteur d'entonner le chant des victoires protestantes, le psaume qui commence par ces paroles :

Que Dieu se lève seulement!
Et bientôt l'on va voir comment, etc.

Le fils de Coligny, Châtillon, avec cinq cents vieux arquebusiers huguenots, attaqua les ligueurs, écrasa les lansquenets et reprit le retranchement dont ils s'étaient emparés. Le brouillard se dissipa enfin; le soleil reparut, et avec lui la fortune de la France. Du haut du château d'Arques, les batteries royales foudroyèrent la cavalerie ennemie, qui se retira en désordre, et Henri IV resta glorieusement maître du champ de bataille. Au moment où Mayenne se retirait découragé, Biron le fit suivre par quelques pièces de canon qui, en un instant, abattirent quatre cents de ses meilleurs soldats.

La bataille d'Arques eut en Europe un immense retentissement; l'opinion grandit Henri IV de toute la hauteur dont elle fit descendre les ligueurs et Mayenne. Chacun suivait avec anxiété les péripéties de ce grand drame politique, et tous ceux qui puisaient leurs appréciations dans leur propre jugement, affranchi de toute prévention, commencèrent à croire que rien ne serait impossible à celui qui avait surmonté une telle épreuve.

ARQUES, commune du départ. du Pas-de-Calais, arrond. de Saint-Omer; pop. aggl. 3,095 hab. — pop. tot. 3,456 hab. Verrerie, distilleries, brasseries, tanneries.

ARQUES (L'), petite riv. de la Seine-Infér., qui se jette dans la mer à Dieppe; cours, 50 kil.

ARQUET s. m. (ar-kè — diminut. de *arc*). Techn. Petit fil de fer fixé à la brochette, qui retient les tuyaux dans la navette, où il sert de ressort.

— Papet. Cadre de bois garni de cordes en travers, sur lequel, dans le collage du papier à la main, on étend un drap pour filtrer la colle avant de la mettre dans le mouilloir. On l'appelle aussi COULOIR.

— Chass. Engin en forme d'archet et auquel sont attachés plusieurs lacs pour prendre des grives, des merles et d'autres petits oiseaux : *Les* ARQUETS *se tendent dans les haies et les buissons.*

ARQUIER (D'). V. DARQUIER.

ARQUIER (Joseph), compositeur de musique et violoncelliste, né à Toulon en 1763, mort en 1816. Il a composé un grand nombre d'opéras comiques tombés dans un injuste oubli, parce que la plupart ont été représentés sur des scènes secondaires qui n'existent plus, ou sur des théâtres de province. Quelques-unes de ces productions méritaient de lui survivre. Sa musique se faisait remarquer par une mélodie facile et gracieuse, une bonne entente de la scène et des accompagnements brillants et légers.

ARQUIFOUX s. m. (ar-ki-fou). Sulfure de plomb pour les poteries. ‖ On dit aussi ALQUIFOUX.

ARQÛRE s. f. (ar-ku-re — rad. *arquer*). Etat de ce qui est arqué, courbé en arc.

ARRABIDÉE s. f. (a-ra-bi-dé — de *Arrabide*, n. pr.). Bot. Genre peu connu, rapporté avec doute à la famille des rhamnées, et renfermant un arbrisseau qui croît au Brésil.

ARRABO ou **ARRABONA,** nom latin du Raab.

ARRACACHA s. m. Bot. Syn. de *aracatcha*.

ARRACH, rivière d'Algérie, province d'Alger; prend sa source dans l'Atlas, arrose la plaine de la Mitidja, et se jette dans la baie d'Alger, à 8 kilom. E. de cette ville, après un cours de 95 kilom.

ARRACHAGE s. m. (a-ra-cha-je). Action d'arracher des herbes, des racines : ARRACHAGE *des pommes de terre, de la vigne*, etc. *Lorsque les betteraves ont été plantées en ligne, la charrue est d'un grand secours pour faciliter l'*ARRACHAGE. (Mat. de Dombasles.)

— Absol. : *Il faut toujours abattre les arbres résineux en pivotant, et par les procédés qui se rapprochent le plus de l'*ARRACHAGE. (Encycl.) *Après l'*ARRACHAGE, *les feuilles de la plante sont enlevées, et les tiges mises à rouir dans un baquet.* (L. Figuier.)

ARRACHANT (a-ra-chan) part. prés. du v. Arracher :

Et la belle, toujours s'*arrachant* les cheveux,
Faisait couler deux ruisseaux de ses yeux.
LA FONTAINE.

Et déjà les chrétiens, s'*arrachant* au sommeil,
Dans l'enceinte du camp devançaient le soleil.
BAOUR-LORMIAN.

ARRACHÉ, ÉE (a-ra-ché) part. pass. du v. Arracher. Tiré de terre avec la racine : *Arbre* ARRACHÉ. *Herbes* ARRACHÉES *dans les champs. Une vigne mal* ARRACHÉE *repousse en jets vigoureux, à travers un vignoble labouré.* (Balz.) *Les rayons du soleil sont nuisibles aux racines d'un végétal* ARRACHÉ *du sol qui le vit naître.* (Richer.)

Seul, au milieu des nations,
Le Seigneur m'a jeté comme une herbe *arrachée.*
LAMARTINE.

— Par ext. Enlevé, ôté violemment : *Œil* ARRACHÉ. *Des cheveux* ARRACHÉS. *Les limites une fois* ARRACHÉES, *personne ne sait plus où les replacer.* (***.)

Je vis par mes soldats mes aigles *arrachées.*
CORNEILLE.

‖ Eloigné, séparé de force, soustrait : *Enfant* ARRACHÉ *des bras de sa mère. Citoyen* ARRACHÉ *à sa patrie, à sa famille. Etre* ARRACHÉ *de son travail. Etre* ARRACHÉ *à la séduction, au danger. C'est un honnête paysan* ARRACHÉ *à la glèbe.* (Lamart.)

— Fig. : *Il est vrai qu'il ne faudrait s'attacher à rien, et qu'à tout moment on se trouve le cœur* ARRACHÉ *dans les grandes et les petites choses.* (Mme de Sév.)

Tout plaisir, tout repos, par là m'est *arraché.*
MOLIÈRE.

— Obtenu avec peine : *Aveu* ARRACHÉ *par les tortures. Quelques soupirs* ARRACHÉS *par la crainte du jugement prochain.* (Fléch.) *Les secrets* ARRACHÉS *à la nature sont la goutte d'eau enlevée du vaste océan.* (Raynal.) *L'obéissance* ARRACHÉE *par la peur du châtiment n'est nullement méritoire.* (Mme de Rémusat.)

— Blas. Se dit des arbres et des plantes dont les racines sont représentées. *Famille de Loménie de Brienne* : d'or, à l'arbre *arraché* de sinople, posé sur un tourteau de sable, au chef d'azur chargé de trois losanges d'argent. ‖ Se dit aussi des têtes et autres membres d'animaux, qui, n'ayant pas été coupés net, montrent divers lambeaux de chair et paraissent avoir été arrachés de force. *Famille de Louiche* : d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois têtes de lion *arrachées* de sable.

ARRACHEMENT s. m. (a-ra-che-man — rad. *arracher*). Action d'arracher : ARRACHEMENT *des dents. L'*ARRACHEMENT *des souches. L'*ARRACHEMENT *du cœur et des poumons n'empêche pas les grenouilles de sauter.* (Maquel.) *Ici, le prêtre s'arrêta, et la prisonnière entendit sortir de sa poitrine des soupirs qui faisaient un bruit de râle et d'*ARRACHEMENT. (V. Hugo.)

— Méd. *Plaie par arrachement*, Celle qui a été produite par une traction violente, et dans laquelle les parties ont été dilacérées.

— Archit. Nom des pierres saillantes et des inégalités laissées à dessein à une partie de maçonnerie pour servir de liaison avec d'autre maçonnerie que l'on voudra y joindre. Quand on étudie un ancien édifice, construit à différentes époques, c'est par l'examen des arrachements que l'on reconnaît les restaurations, ainsi que les additions qui ont été faites à l'œuvre primitive. Lorsqu'on bâtit une façade de maison le long d'une rue, les arrachements s'appellent aussi *pierres d'attente*, ou simplement *attentes*, mais ils conservent leur nom quand il s'agit de portions